

Invitation

Assemblée générale ordinaire

Mardi 28 avril 2015, 9 h 30

St. Jakobshalle Bâle

SYN010F

The Syngenta logo features the word "syngenta" in a dark blue, lowercase sans-serif font. A small green leaf icon is positioned above the letter "n".

Bâle, le 18 mars 2015

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée générale ordinaire de Syngenta SA**, qui aura lieu comme suit :

Date: **Mardi 28 avril 2015, 9 h 30**
(ouverture des portes à 8 h 30)

Place: **St. Jakobshalle Bâle, Brüglingerstrasse 19–21, 4052 Bâle**

Ordre du jour*

1 **Rapport annuel 2014**

Approbation du rapport annuel, y compris des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'année 2014

2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'année 2014**

3 **Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction**

4 **Emploi du bénéfice résultant du bilan 2014 et fixation du dividende**

5 **Élections au Conseil d'administration**

- 5.1 Réélection de Vinita Bali
- 5.2 Réélection de Stefan Borgas
- 5.3 Réélection de Gunnar Brock
- 5.4 Réélection de Michel Demaré
- 5.5 Réélection d'Eleni Gabre-Madhin
- 5.6 Réélection de David Lawrence
- 5.7 Réélection de Michael Mack
- 5.8 Réélection d'Eveline Saupper
- 5.9 Réélection de Jacques Vincent
- 5.10 Réélection de Jürg Witmer

- 6 Réélection de Michel Demaré en tant que Président du Conseil d'administration**
- 7 Élections des membres du Comité de rémunération**
 - 7.1 Réélection d'Eveline Saupper
 - 7.2 Réélection de Jacques Vincent
 - 7.3 Réélection de Jürg Witmer
- 8 Rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration au titre de la période comprise entre l'Assemblée générale 2015 et l'Assemblée générale 2016**
- 9 Rémunération totale maximale des membres de la direction au titre de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**
- 10 Élection du Représentant indépendant**
- 11 Élection de l'organe de révision**

Au nom du Conseil d'administration de Syngenta SA :



Michel Demaré
Président

Pour tout renseignement pratique, veuillez consulter les dernières pages de cette brochure.

* Traduction : seul le texte original de l'invitation en allemand fait foi.

Propositions et commentaires

1 Rapport annuel 2014

Approbation du rapport annuel, y compris des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'année 2014

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport et des comptes.

2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'année 2014

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner son accord au rapport de rémunération 2014. Ce vote est consultatif.

Commentaire

Conformément aux recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance», le Conseil d'administration a décidé de soumettre aux actionnaires le rapport de rémunération 2014 au vote consultatif. Le rapport de rémunération comprend le contenu requis par la loi et décrit en outre le système de rémunération et son adaptation dans l'exercice comptable.

Propositions et commentaires

3 Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres ainsi qu'aux membres de la direction.

4 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2014 et fixation du dividende

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice résultant du bilan 2014 comme suit :

Bénéfice reporté	CHF	3 022 345 916
Bénéfice de l'exercice 2014	CHF	1 174 285 947
Bénéfice disponible	CHF	4 196 631 863
Dividende proposé	CHF	-1 022 402 139
Report à nouveau	CHF	3 174 229 724

Commentaire

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale un dividende brut pour l'exercice 2014 de CHF 11,00 par action. Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par Syngenta SA et ses filiales. Le dividende sera versé net, après déduction des impôts et frais éventuellement dus.

Le montant total à verser comme dividende se détermine selon le nombre d'actions ayant droit au versement d'un dividende au 29 avril 2015 et sera adapté en conséquence.

Sous réserve de l'approbation du dividende par l'Assemblée générale, le dividende sera versé le 5 mai 2015 à tous les actionnaires qui détiendront des actions Syngenta à la clôture de la bourse le 29 avril 2015.

5 Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose le renouvellement des mandats de tous ses membres pour un an chacun.

Commentaire

Conformément à l'article 20 paragraphe 1 des statuts, les membres du Conseil d'administration doivent être élus individuellement chaque année. Une réélection est possible.

Vous trouverez tous les curriculum vitae ainsi que des informations supplémentaires au sujet des membres du Conseil d'administration proposés à la réélection sur le site web de Syngenta à l'adresse : <http://www.syngenta.com/global/corporate/de/about-syngenta/governance/management-and-board/Seiten/board-of-directors.aspx>.

Propositions et commentaires

5.1 Réélection de Vinita Bali

Le Conseil d'administration propose la réélection de M^{me} Vinita Bali, née en 1955, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; elle est membre du Conseil depuis 2012.

5.2 Réélection de Stefan Borgas

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Stefan Borgas, né en 1964, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2009.

5.3 Réélection de Gunnar Brock

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Gunnar Brock, né en 1950, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2012.

5.4 Réélection de Michel Demaré

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Michel Demaré, né en 1956, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2012.

5.5 Réélection d'Eleni Gabre-Madhin

Le Conseil d'administration propose la réélection de M^{me} Eleni Gabre-Madhin, née en 1964, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; elle est membre du Conseil depuis 2013.

5.6 Réélection de David Lawrence

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. David Lawrence, né en 1949, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2009.

5.7 Réélection de Michael Mack

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Michael Mack, né en 1960, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2008.

5.8 Réélection d'Eveline Saupper

Le Conseil d'administration propose la réélection de M^{me} Eveline Saupper, née en 1958, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; elle est membre du Conseil depuis 2013.

5.9 Réélection de Jacques Vincent

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Jacques Vincent, né en 1946, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2005.

5.10 Réélection de Jürg Witmer

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Jürg Witmer, né en 1948, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an ; il est membre du Conseil depuis 2006.

Propositions et commentaires

6 Réélection de Michel Demaré en tant que Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Michel Demaré en tant que Président du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an.

Commentaire

Conformément à l'article 17 al. b) des statuts, l'Assemblée générale doit élire le Président du Conseil d'administration. La durée du mandat est limitée à un an ; une réélection est possible. Michel Demaré a été élu au Conseil d'administration de Syngenta en 2012 et officie comme son Président depuis 2013.

7 Élections des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection de M^{me} Eveline Saupper, M. Jacques Vincent et M. Jürg Witmer en tant que membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une durée d'un an.

Commentaire

Conformément à l'article 17 al. b) des statuts, l'Assemblée générale doit élire les membres du Comité de rémunération. La durée du mandat est limitée à un an; une réélection est possible. Sous réserve de son élection par l'Assemblée générale, Jürg Witmer reste Président du Comité de rémunération.

7.1 Réélection d'Eveline Saupper

Le Conseil d'administration propose la réélection de M^{me} Eveline Saupper en tant que membre du Comité de rémunération.

7.2 Réélection de Jacques Vincent

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Jacques Vincent en tant que membre du Comité de rémunération.

7.3 Réélection de Jürg Witmer

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Jürg Witmer en tant que membre du Comité de rémunération.

Propositions et commentaires

8 Rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration au titre de la période comprise entre l'Assemblée générale 2015 et l'Assemblée générale 2016

Le Conseil d'administration propose l'approbation d'une rémunération totale maximale de CHF 4,5 millions pour les membres du Conseil d'administration au titre de la période comprise entre l'Assemblée générale 2015 et l'Assemblée générale 2016.

Commentaire

Le montant proposé couvre les honoraires de base inchangés, les honoraires applicables liés aux Comités du Conseil d'administration, ainsi que le montant estimé des cotisations sociales à payer par l'entreprise. Les membres du Conseil d'administration peuvent choisir de recevoir jusqu'à 100 pour cent de leurs honoraires sous forme d'actions. Le montant effectif des cotisations sociales peut différer de celui estimé; il sera payé conformément à la législation en vigueur.

Pour la période comprise entre l'Assemblée générale 2014 et l'Assemblée générale 2015, la rémunération totale versée au Conseil d'administration s'est élevée à CHF 4,2 millions. Des détails complémentaires figurent dans le rapport de rémunération 2014.

9 Rémunération totale maximale des membres de la direction au titre de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration propose l'approbation d'une rémunération totale maximale n'excédant pas CHF 41,0 millions pour les membres de la direction au titre de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Commentaire

Le montant proposé couvre le salaire de base, la rémunération variable maximale et d'autres éléments de rémunération, notamment les avantages en nature et les cotisations retraite et sociales à payer par l'entreprise. Les versements et les attributions d'éléments variables auront lieu après la fin de l'exercice.

L'approbation d'une valeur maximale de la rémunération variable constitue pour les membres de la direction une incitation à générer une performance exceptionnelle et d'être rémunérés en conséquence si leurs objectifs de performance sont dépassés. Le versement potentiel d'une prime à court terme comprise entre 0 et 200 pour cent de l'objectif et l'octroi d'une prime à long terme comprise entre 0 et 150 pour cent de l'objectif sont possibles.

En ce qui concerne les participations basées en actions, la valeur des instruments indiquée dans le tableau de la page suivante correspond à la valeur maximale au moment de l'octroi. La valeur au moment de l'octroi sera déterminée en fonction du cours de l'action Syngenta à la date de l'octroi, conformément à des méthodes d'évaluation acceptées. La valeur finale dépendra, premièrement, du nombre de participations qui pourront être acquises en raison des critères de performance (« vesting ») et, deuxièmement, de l'évolution du cours de l'action Syngenta. Elle peut être supérieure ou inférieure à la valeur au moment de l'octroi.

Le tableau suivant indique ce que pourrait être la rémunération totale pour les membres de la direction selon deux scénarios : (1) la rémunération totale maximale possible, qui correspond au montant soumis à l'approbation et (2) le montant de la rémunération cible. À titre de comparaison, le tableau présente également les rémunérations totales effectives et les chiffres cibles des années 2014, 2013 et 2012. La rémunération totale effective distribuée au titre de 2015 pourrait différer des montants indiqués, mais elle n'excédera pas le montant maximal de rémunération totale. La position « Autres rémunérations 2015 » contient entre autres les cotisations sociales ; le chiffre se base sur une estimation. Les cotisations sociales effectives seront versées conformément à la

Propositions et commentaires

législation en vigueur ; elles dépendent aussi des rémunérations variables réellement versées.

Élément de rémunération (en millions CHF)	2015 (9 membres)		2014 (9 membres)		2013 (9 membres)		2012 (9 membres)	
	Maximal	Cible	Effectif*	Cible	Effectif**	Cible	Effectif	Cible
Salaire de base en espèces	7,3	7,3	7,6	7,4	7,6	7,4	7,5	7,5
Rémunération variable (en espèces et basée en actions)	29,4	16,6	16,9	17,0	6,8	12,2	13,4	12,3
Autres rémunérations	4,3	3,6	3,6	3,6	2,9	3,2	3,4	3,3
Total	41,0	27,5	28,1	28,0	17,3	22,8	24,3	23,1

Notes :

* Robert Berendes, Head Business Development, a quitté Syngenta en mars 2014. Les chiffres effectifs pour 2014 incluent ses rémunérations au prorata.

** Alejandro Aruffo, Head Research & Development, est décédé en janvier 2013. Les chiffres effectifs pour 2013 incluent son salaire ainsi que ses droits au prorata au programme de bonification à court terme (STI) et aux vacances.

Des détails complémentaires, incluant notamment des informations sur la nouvelle structure des rémunérations de la direction pour l'année 2015, figurent dans le rapport de rémunération 2014.

10 Élection du Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose l'élection de M. Lukas Handschin en tant que Représentant indépendant pour l'Assemblée générale 2016.

Commentaire

Conformément à l'article 17 al. b) des statuts, l'Assemblée générale doit élire le Représentant indépendant. La durée du mandat est fixée à un an ; une réélection est possible. Sont éligibles les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes à condition de satisfaire les critères relatifs à l'indépendance de l'organe de révision conformément à l'article 728 du Code suisse des obligations (CO).

M. Handschin est avocat à Zurich et enseigne le droit civil à l'Université de Bâle à titre de professeur ordinaire. Il est indépendant face à Syngenta. Il officie depuis la 1^{ère} Assemblée générale de Syngenta comme son Représentant indépendant.

11 Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de mandater KPMG SA comme organe de révision de Syngenta SA pour l'exercice 2015.

Renseignements pratiques

Droit de vote

Les actions inscrites au registre des actions de Syngenta SA en date de jeudi 23 avril 2015 à 18 h 00 donnent droit au vote.

Participation en personne / cartes d'entrée

Les cartes d'entrée et le matériel de vote peuvent être commandés au moyen du formulaire d'inscription ci-joint ou, depuis cette année, aussi sous forme électronique (voir note d'information ci-jointe); ils seront expédiés régulièrement dès le 23 mars 2015. L'élaboration à temps est garantie pour toute demande reçue jusqu'au 23 avril 2015 au registre des actions de Syngenta SA. En cas de changement à court terme du nombre d'actions avec droit de vote, la carte d'entrée ainsi que le matériel de vote peuvent être corrigés avant le début de l'Assemblée générale au guichet «GV-Büro» située dans la St. Jakobshalle Bâle.

Représentation / Octroi de procuration

Un actionnaire peut se faire représenter par son représentant légal, un autre actionnaire titulaire de droits de vote, un représentant dont les pouvoirs sont fixés dans une convention avec un «Nominee» ou par le Représentant indépendant.

Une procuration peut être octroyée comme suit :

1. **Par écrit:** Afin de donner procuration en faveur d'un des représentants sus-mentionnés, veuillez compléter et signer le formulaire ci-joint. L'élaboration à temps est garantie pour toute procuration reçue jusqu'au 23 avril 2015.
2. **En ligne:** Dès 2015, les actionnaires ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote au Représentant indépendant en utilisant l'Internet (voir note d'information ci-jointe).

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion 2014 se compose :

- du rapport annuel qui comprend également le rapport « Corporate Responsibility » (en allemand ou en anglais)
- du rapport de gouvernance d'entreprise et du rapport de rémunération (en allemand ou en anglais)
- du rapport financier (en anglais uniquement)

Le rapport de gestion peut être examiné dès le 18 mars 2015 auprès du siège de la Société à Bâle, Schwarzwaldallee 215. Il peut aussi être consulté sur le site Internet de la société (<http://www.syngenta.com/global/corporate/de/investor-relations/financial-information-and-presentations/Seiten/annual-reports.aspx>) où il est aussi disponible pour être téléchargé sous format PDF. Une version interactive (en anglais uniquement) est à la disposition de toute personne intéressée sur <http://www.annualreport.syngenta.com/>.

Pour des motifs de protection de l'environnement, nous expédions des rapports de gestion imprimés sur demande uniquement. Des commandes peuvent être passées soit en remplissant le formulaire ci-joint, soit en passant par le site web www.syngenta.com/agm2015, par téléphone (+41 41 798 4833) ou par e-mail (syngenta@devigus.com).

Informations concernant le déroulement de l'Assemblée générale

- L'Assemblée générale commence à 9 h 30.
- Les actionnaires qui souhaitent prendre la parole sont priés de s'inscrire avant l'ouverture de l'Assemblée générale au guichet des orateurs (« Wortmeldung ») situé dans la salle. L'Assemblée générale se tiendra en anglais et en allemand, avec traduction simultanée en allemand, anglais et français.

Renseignements pratiques

- Les actionnaires qui quittent la salle pendant l'Assemblée générale sont priés de rendre leur matériel de vote, l'appareil de vote électronique ainsi que les casques d'écoute au guichet de validation.
- Dès 8 h 30 le jour de l'Assemblée générale, nous invitons les actionnaires à visiter l'exposition de Syngenta située au foyer de la St. Jakobshalle Bâle. Avant l'Assemblée générale, nous servirons du café et des croissants. À l'issue de l'Assemblée générale, nous offrirons une collation.

Transport

Sur présentation de la présente brochure ou de la carte d'entrée à l'Assemblée générale, l'aller à et le retour de la St. Jakobshalle Bâle sont gratuits sur le réseau des transports en commun BVB/BLT (arrêt de bus ou tram «St. Jakob», bus lignes 36, 37, 47 ou tram ligne 14). Pour les visiteurs de l'Assemblée générale Syngenta, des places de stationnement gratuites sont disponibles au parking «St. Jakob».

Adresse de contact pour demandes d'actionnaires

Syngenta SA

Shareholder Services

Case postale

4002 Bâle

SUISSE

T +41 61 323 2121

F +41 61 323 5461

E shareholder.services@syngenta.com

[www.syngenta.com/global/corporate/de/investor-relations/
general-shareholder-information](http://www.syngenta.com/global/corporate/de/investor-relations/general-shareholder-information)

Adresse de contact pour commandes de rapports de gestion, changements d'adresse et accès au portail électronique

Registre des actions Syngenta

c/o Devigus Shareholder Services

Birkenstrasse 47

6343 Rotkreuz

SUISSE

T +41 41 798 4833

E syngenta@devigus.com

www.syngenta.com/agm2015

Bringing plant potential to life